

DOSES VENDANGE Liquides

**Solution de bisulfite d'ammonium
ou solution de bisulfite d'ammonium et de tanin gallique.**

SULFITAGE ET TANISAGE DE LA VENDANGE ET DES MOÛTS.

CARACTERISTIQUES

- ◆ Il existe quatre types de doses pour la vendange :
 - Les bidoses bisulfite.
 - Les tridoses bisulfite.
 - Les bidoses sulfivendange.
 - Les tridoses sulfivendange.

- ◆ Le pressurage champenois est caractérisé, entre autre, par le fractionnement des jus obtenus.

- ◆ Ce fractionnement a pour but de séparer les jus de qualités différentes.
 - La première pièce : fraction caractérisée par une acidité faible, un pH élevé, riche en terre, produits phytosanitaires et cuivre, très oxydable.
 - La cuvée : fraction de meilleure qualité, plus acide et plus sucrée, moins oxydable.
 - Les tailles : moins acides que la cuvée, plus riches en potassium et en polyphénols, souvent tachées pour les moûts issus de raisins noirs.
 - Ces fractions seront sulfitées séparément et différemment.
 - Une dose est constituée de deux ou trois flacons logés dans un petit carton.
 - Chaque flacon contient le volume de bisulfite ou de sulfivendange nécessaire au sulfitage d'une fraction.

- ◆ Le bisulfite d'ammonium apporte le SO₂ indispensable aux vinifications :
 - Protection vis a vis des oxydations enzymatiques (tyrosinase, laccase..).
 - Inhibition des bactéries et des levures apiculées.
 - 1 g de SO₂ sous forme de bisulfite d'ammonium entraîne l'apport de 280 mg de NH₄ soit 220 mg d'azote.

Exemple : un sulfitage à 6 g/hL apporte 13,2 mg/L d'azote.

- ◆ Le tanin :
 - Présente un certain pouvoir antiseptique vis a vis des bactéries
 - Floccule l'excès de protéines et favorise la clarification par un léger collage.
 - Renforce la charpente des moûts faibles en année froide ou pluvieuse.
 - Protège le moût et le vin contre les goûts de réduit.

- ◆ Ce concept de dose existe aussi sous forme de granulés effervescents : consulter la fiche EFFERBAKTOL DOSE VENDANGE n°1.510.

MODE D'EMPLOI

- ◆ Verser le flacon dans la fraction correspondante, comme indiqué sur le couvercle de la boîte en carton.
- ◆ Verser le contenu du flacon, si possible, en plusieurs fois afin d'avoir une meilleure répartition du produit, homogénéiser lorsque l'écoulement de la fraction est terminée.

LEGISLATION

- ◆ L'emploi de bisulfite d'ammonium est autorisé sur les moûts par le règlement Communautaire n° 1493/99 à la dose de 0,2 g/L (exprimé en NH_4HSO_3), ce qui correspond à un sulfitage maximal autorisé de 12,8 g de SO_2 /hL.

CONDITIONS DE CONSERVATION

- ◆ Emballage plein scellé d'origine, à l'abri de la lumière dans un endroit sec et exempt d'odeur, hors gel.
- ◆ Emballage ouvert : à utiliser rapidement.

CONDITIONS DE SECURITE

- ◆ **Le contenu des DOSES VENDANGE est classé Xi-Irritant**
 - **R31** : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 - **R36/37** : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires
 - **S26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.